

nuerait d'être en mesure de favoriser une croissance raisonnable des prêts, que le rythme actuel de l'expansion touchant les prêts bancaires avait été nettement trop rapide.

3. La hausse des prix au Canada en 1973 dépendra d'une multitude de facteurs autres que l'augmentation de la masse monétaire en 1973.

#### LA LIBRAIRIE D'INFORMATION CANADA—L'ENQUÊTE AUPRÈS DES CLIENTS

Question n° 2030—**M. O'Connor**:

1. A combien de personnes, entreprises ou corporations a-t-on envoyé le questionnaire de neuf pages d'une enquête faite auprès des clients des librairies d'Information Canada?

2. a) Combien de réponses a-t-on reçues et b) a-t-on fait une étude de rentabilité de cette enquête et, si tel est le cas, quels sont les résultats de cette étude?

3. Combien a coûté l'enquête en tout, y compris entre autres le temps d'ordinateur, les timbres, l'impression, les traitements du personnel, la compilation des résultats et la mise en œuvre de nouveaux programmes et procédés basés sur les résultats de l'enquête?

**L'hon. John C. Munro (ministre du Travail)**: 1. Neuf mille questionnaires en tout (en français et en anglais) ont été distribués, soit par nos librairies, soit par correspondance aux clients du service des commandes postales.

2. a) A ce jour, 1200 questionnaires sont revenus; b) Étant donné que l'enquête n'est pas encore achevée, nous n'avons pas effectué d'étude de rentabilité.

3. Douze mille dollars.

#### RADIO-CANADA—L'EFFECTIF ET LES TRAITEMENTS

Question n° 2040—**M. Boisvert**:

Combien de personnes à Radio Canada gagnent, a) moins de \$5,000 par année, b) de \$5,001 à \$10,000 par année, c) de \$10,001 à \$20,000 par année et d) plus de \$20,000 par année?

**L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État)**: La Société Radio-Canada me communique les renseignements suivants: a) 139; b) 3,746; c) 5,093; d) 346; Total, 9,324 (nombre d'employés à service continu).

#### LES APPELS AUX TERMES DE L'ARTICLE 20 DE LA LOI SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Question n° 2046—**M. Yewchuk**:

Depuis mars 1967, combien de candidats en ont appelé de la décision de la Commission de la Fonction publique relativement aux dispositions de l'article 20 de la loi et des règlements sur l'emploi dans la Fonction publique?

**L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État)**: La Commission de la Fonction publique me transmet les renseignements suivants: Les statistiques de la Direction des appels ne permettent pas de répondre directement à la question posée. Cette Direction a cependant pu fournir certains renseignements utiles.

Des statistiques indiquant les principales questions soulevées au cours des audiences d'appel sont disponibles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1972. Dans les seize mois qui se sont écoulés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1972 et le 30 avril 1973, les litiges portant sur les exigences linguistiques ont fait l'objet de 110 appels sur un total de 3,530 appels entendus. Quarante quatre ont été accueillis et 66 rejetés. Cette catégorie des statistiques de la Direction des appels comprend des allégations d'irrégularités et (ou) d'injustice en ce qui a trait à trois articles de la Loi sur l'emploi dans la

#### Questions au Feuilleton

Fonction publique; à savoir l'article 14(2) qui traite de la langue dans laquelle doit être rédigé l'avis de concours, l'article 16(2) qui traite de la langue dans laquelle un examen, un test, ou une entrevue doit être passé, et l'article 20 qui traite des connaissances linguistiques que doivent posséder les employés pour que le ministère, département ou autre élément de la Fonction publique, ou une partie de l'un de ceux-ci, puisse exercer convenablement ses fonctions et fournir au public un service efficace. L'article 20 du Règlement sur l'emploi dans la Fonction publique traite de l'établissement, de la période de validité et de la prolongation des listes d'admissibilité. Les statistiques de la Direction des appels indiquent qu'aucun appel entendu n'a porté essentiellement sur cet article du Règlement.

#### L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LE NOMBRE DE PRESTATAIRES DE JANVIER À AVRIL 1972

Question n° 2086—**M. Hellyer**:

Combien de personnes recevaient des prestations d'assurance-chômage au Canada en janvier, février, mars et avril 1972, pendant la semaine où Statistique Canada a pris son échantillon du taux de chômage?

**L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration)**:

Bénéficiaires de prestations d'assurance-chômage<sup>1</sup>

1972	Prestations ordinaires <sup>2</sup>			Total
	Aucune rémunération déclarée	Rémunération déclarée	Prestations spéciales <sup>3</sup>	
Janvier	552,000	34,000	34,000	620,000
Février	614,000	40,000	43,000	697,000
Mars	613,000	42,000	42,000	697,000
Avril	589,000	41,000	35,000	665,000

<sup>1</sup>Les chiffres cités ont trait à une semaine de référence jugée représentative du mois en cause (la même semaine que celle employée par Statistique Canada).

<sup>2</sup>Les prestations ordinaires d'assurance-chômage comprennent celles qui sont versées aux stagiaires qui ont terminé leurs cours, mais n'ont pas trouvé de travail.

<sup>3</sup>Les prestations spéciales comprennent les prestations de maladie, de maternité, de retraite, de pêcheur et celles qui sont versées aux stagiaires qui suivent un cours de formation approuvé.

#### LES DÉPENSES FÉDÉRALES DANS LA MUNICIPALITÉ DE HAM-NORD

[Français]

Question n° 2109—**M. Beaudoin**:

Quel est le montant total reçu directement ou indirectement du gouvernement par la municipalité de Ham-Nord, dans la circonscription de Richmond, chaque année depuis 1965?

**M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé)**: Il n'est pas possible de fournir un relevé global des dépenses gouvernementales selon les municipalités, les circonscriptions électorales et autres entités du genre. Le gouvernement n'établit pas ses prévisions budgétaires sur une telle division, ni n'enregistre ses dépenses de cette façon. Il serait possible de donner des